

qu'elle a receu depuis le cours de ces troubles, en la diminution de son trésor, seule cause de sa présomption, la dust avoir mortifiée. Elle se persuade que tous les princes soient obligés de veiller à tous ses intérêts, et pour l'avancement d'eux, oublier leurs propres; et ceux qui n'adhèrent à ses passions sont deschiés et deschiés par elle comme vray Espagnolz. Deffiante outre mesure, elle n'aime aucun prince, ny ne montre s'y confier qu'en tant qu'elle en ha besoin. Bref, c'est une multitude confuse de personnes particulières, qui représentent en public l'image d'un prince, et ne retiennent aucune des vertus qui accompagnent ceste dignité, ains au contraire se trouvent chargez de tous les vices et imperfections d'hommes privez.

M. de Léon fit part de cette conversation qu'il avait eue avec le doge, à l'archevêque de Lyon, alors ambassadeur de France à Rome, lequel reproduisit au pape toutes les raisons qu'on avait de douter de la réalité de la conjuration. On le voit par la lettre de ce prélat, rapportée ci-dessus.

*Autre lettre de M. de Léon à M. de Puyseulz, du 31 juillet 1618.*

« Monsieur, vous aurez vu, par ma dernière dépêche, que je n'ai pas laissé passer l'occasion que m'a présentée le prince, de lui parler franchement sur la mort de ces misérables; et les raisons en ont été trouvées si fortes d'elles-mêmes, qu'il se sont résolus de mettre la chose en silence, et de n'en faire plus grand bruit. »

Le reste de la lettre n'a point trait à la conjuration. On y annonce que le marquis de Bedemar, qui, en partant de Venise, s'était retiré à Milan, est envoyé, par la cour d'Espagne, dans les Pays-Bas.

*Autre lettre du même au même, du 24 août 1618.*

« Monsieur, je n'ay manqué desja de pratiquer doucement ce que m'escrivez par la vostre du 24 du passé, touchant la retraite de ceux de l'ouvrage (du royaume) au service de Julien (de Venise), et ay commencé par un nommé M. de Mouchy, gentilhomme et homme bien versé au fait de la marine; lequel, après avoir esté mis prisonnier à la chause de ceste mort de Jacques Pierre, et du depuis relasché et caressé par les Echada (les Vénitiens), qui l'ont convié instamment de continuer à les servir, luy faisant de plus grandes offres que jamais, j'ay détourné et persuadé de se retirer, prenant d'eux un bon passe-port; ce qu'il ha fait, et ne manquerai d'employer les mêmes persuasions envers ceux qui en seront capables; mais nos François sont si pauvres de cervelle, et si désireux de nouveauté,

que vous seriez estonné de la quantité qui vient tous les jours s'offrir en ce lieu et qui en sont bien souvent rebutez par les Echada (les Vénitiens) mesme, qui commencent à s'en ennuyer, n'en ayant plus besoin en Frioul.

« Je n'avois fait dire à ce Montcassin qu'il me vint trouver ni mesme tesmoigné que je le recevois de bon œil, à celui qui me dict qu'il me voulait voir; mais je le le laissois venir pour, après avoir pénétré de luy le vray principe de ces affaires, le strapasser et mal mener comme sa méchanceté le méritoit. Sur quoy il ha eu bon sentiment, et sa conscience luy ayant fait juger qu'il ne pouvoit mieux espérer de moi que cela, il est bien empesché de comparoistre; et de crainte de pis, il s'est retiré en Candie, par le conseil mesme de ceux qu'il a si bien servis, qui ne veulent que ce tesmoing de leur hontense injustice paroisse en lieu où il puisse parler librement, et dire tout ce qu'il en sçait. »

*Autre lettre du même au même, du 28 août 1618.*

« Monsieur, le Verdemer de Julien en l'ouvrage (l'ambassadeur de Venise en France) ne pouvait manquer de demeurer muet sur le fait de ces misérables François, puisque ceux mesmes qui les ont condamnés ne sçavent que dire ni que répondre aux raisons que je leur ay objectées quand ilz m'en ont donné occasion; le conseil des Dix estant demeuré fort confuz quand il en ha entendu la lecture, et luy a été reproché par le sénat, que, puisqu'ilz avoient donné ce jugement, c'estoit à eux à le soutenir. Il ne s'en parlera plus jamais, et qui est mort à son dam. »

*Autre lettre du même au Roi, du 11 septembre 1618.*

« Leur ambassadeur a esté appelé de Madrid à l'Escorial, où le jardin (le roi) lui a parlé plus vivement que de coutume, et lui a fait cognoistre le juste sentiment qui luy estoit demeuré des bruits qu'ilz avoient fait courir de ceste conjuration, et des indignitez qu'ilz avoient dictes de son ambassadeur. »

*Autre lettre du même à M. Puyseulz, du 11 septembre 1618.*

« Les Echada (les Vénitiens) ont gagné leur procesz à la Porte contre ceux qui leur demandoient un desdottement pour les galères et marchandises prises par le duc d'Osone, et en sont demeurés absous à pur et à plain. L'on ha aussy commandé au bacha de la mer de servir et assister Julien (Venise) quand il en sera requis; et tient-on pour certain que